

Retraites : *se positionner en connaissance de cause*

La réforme de notre régime de retraites constitue un tournant majeur dans l'histoire sociale de notre Institution. Elle concerne en effet **chacun d'entre-nous**. Elle touche aussi à l'un des éléments clé de notre statut en même temps qu'à **l'un de nos principaux acquis sociaux** : les droits à retraite et à un montant de pension pour tous les agents, actuels et futurs.

Dans un contexte d'harmonisation imposé à tous les régimes de retraites, il sera difficile à notre régime d'échapper à l'allongement de la durée des cotisations, quelle que soit la date à laquelle cette réforme interviendra.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à **l'alternative suivante** :

- **«Le calage de notre régime spécial sur celui de la fonction publique au 1^{er} avril 2007»**. C'est le projet de la Banque. Il nous obligerait à **travailler plus longtemps** pour bénéficier d'une retraite à taux plein. Mais il offrirait **certaines contreparties**. Il implique, par ailleurs, **une transposition dans notre régime des modifications qui seraient apportées au régime des fonctionnaires**. Mais, avec l'engagement de l'État, **nous sortirait du périmètre de la réforme** de l'ensemble des régimes spéciaux programmée en 2008.
- **La réforme en 2008 de notre régime spécial en même temps que tous les autres régimes spéciaux**. Deux options sont alors possibles : **l'intégration au régime général ou l'adossement au régime des fonctionnaires, selon des modalités inconnues à ce jour**. Dans les deux cas, la réforme qui interviendrait alors ne permettrait **plus de maintenir pour tous** «l'exception BDF» que constitue d'une part l'existence de notre complément de retraite (aujourd'hui la bénévolence) et d'autre part **sa compensation salariale**.

La prise en compte des éléments d'information, résumés dans le tableau au verso, doit permettre à chacun d'entre nous d'apprécier toutes les conséquences du choix à effectuer.

